

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2019

#### **DELIBERATIONS**

#### Affaires scolaires – associations

### Subvention à la Croix Rouge Vals-Aubenas (à l'unanimité)

L'assemblée a validé le versement d'une subvention de 250 euros à l'association.

## Convention de mise à disposition des locaux de l'école publique à l'association Le Palabre (à l'unanimité)

L'école publique sera mise à la disposition du centre socioculturel le Palabre du 8 juillet au 30 août 2019 pour l'accueil des enfants.

# Convention d'accès aux services de mode de garde d'enfants – Centre Socioculturel ASA (à l'unanimité)

Il a été décidé de signer la convention permettant aux familles de bénéficier des services de mode de garde du centre socioculturel Association Animation Sociale d'Aubenas. Les familles seront exonérées de 2 euros par jour (période de vacances scolaires) et 3 euros par jour (pour les mercredis) par enfant. La Commune apporte un soutien financier de 7 euros par jour et par enfant à la structure.

#### Motion de soutien à l'association « Les usagers de l'hôpital d'Aubenas » (à l'unanimité)

Le conseil municipal a décidé d'adopter une motion de soutien à l'action de l'association « Les usagers de l'hôpital d'Aubenas ». Celle-ci défend depuis 1998 l'hôpital public d'Aubenas comme un maillon essentiel dans les parcours de soin des patients.

L'association a alerté les pouvoirs publics au mois d'octobre dernier sur la situation de l'offre hospitalière dans notre territoire et des conséquences qui pourraient avoir les prochaines réformes du gouvernement. Le Plan « Ma santé 2022 » vient d'être dévoilé et il confirme les inquiétudes exprimées. Avec la nouvelle définition des hôpitaux de proximité, ce sont 300 à 500 hôpitaux qui seront vidés de leur substance par la suppression de services essentiels : maternité, urgences, chirurgie, laboratoires, radiologies...

#### *URBANISME*

## Vente du chemin rural sis quartier les Barras (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a décidé de céder la partie de chemin rural qui traverse la propriété de M. et Mme REBOUL Eric à ces derniers pour un prix de 1 100 euros. Une servitude de passage sera mise en place pour pérenniser le passage du chemin de randonnée sur la propriété de M. et Mme REBOUL.

#### **Finances**

### Vote des taux d'imposition 2019 (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux des impôts locaux.

Monsieur le Maire a précisé que conformément aux engagements pris, les taux sont restés identiques et ce, depuis 2012.

#### Divers

# Convention de mission d'accompagnement avec le CAUE – aménagement du quartier Le Fort (à l'unanimité)

L'assemblée a décidé d'engager une réflexion sur des opérations d'aménagement des espaces publics du quartier Le Fort. L'objectif sera de renforcer le rôle de centre village. Cette réflexion portera tout d'abord sur les espaces publics situés le long de la RD104, intégrant l'opportunité d'acquérir le tènement stratégique constitué de la maison de maître, du grand entrepôt et du parc qui reste l'un des derniers secteurs non bâti du centre (propriété BOIRON). Ensuite, il s'agira de réaménager le centre ancien (rue du Fort et rues adjacentes). Pour cela, le CAUE sera sollicité par convention pour une mission d'accompagnement pour un coût de 3 500 euros.

### Subvention au Comité des Fêtes de Vesseaux (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a voté le versement d'une subvention au bénéfice du Comité des Fêtes de Vesseaux d'un montant de 4000 euros.

Monsieur le maire a souligné l'engagement des bénévoles ainsi que la qualité et la multiplicité des animations organisées.

FIN DE LA SEANCE